



*Signataire : Léna Strasser*

*Date de dépôt : 11 mai 2023*

## **Question écrite urgente**

### **Situation des établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2022**

Le Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de porter à notre connaissance les statistiques détaillées de détention dans les établissements pénitentiaires genevois au 31 décembre 2022, selon le même découpage et la même mise en forme que ceux effectués en réponse aux QUE 645 (statistiques 2016), QUE 793 (statistiques 2017), QUE 969 (statistiques 2018), QUE 1229 (statistiques 2019), QUE 1539 (statistiques 2020) et QUE 1680 (statistiques 2021) ?

Pour rappel, il s'agit de transmettre les informations suivantes en date du 31 décembre, ici 2022, pour chaque établissement pénitentiaire genevois, en catégorisant les détenu-es selon la durée de la détention de la façon suivante :

- depuis moins d'une semaine, moins d'un mois, moins de trois mois, moins de six mois, moins d'un an, moins de deux ans, moins de trois ans, moins de quatre ans et plus de quatre ans ;
- le nombre de détenu-es en détention préventive, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenu-es suisses, le nombre de détenu-es étrangers, le nombre de détenu-es domicilié-es légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenu-es « concordataires », le nombre de détenu-es avec titre de séjour et le nombre de détenu-es sans titre de séjour ;
- le nombre de détenu-es en exécution de peine, en distinguant le nombre d'hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenu-es suisses, le nombre de détenu-es étrangers, le nombre de détenu-es domicilié-es légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenu-es

« concordataires », le nombre de détenu-es avec titre de séjour et le nombre de détenu-es sans titre de séjour ;

- le nombre de détenu-es en exécution de mesures, en distinguant le nombre d’hommes et le nombre de femmes, avec le nombre de détenu-es suisses, le nombre de détenu-es étranger-ères, le nombre de détenu-es domicilié-es légalement dans le canton de Genève, le nombre de détenu-es « concordataires », le nombre de détenu-es avec titre de séjour et le nombre de détenu-es sans titre de séjour.

Le Conseil d’Etat peut-il également nous communiquer pour chaque établissement pénitentiaire genevois les informations suivantes au 31 décembre 2022 :

- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de promenade des détenu-es ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures de sport ?
- les nombres journalier et hebdomadaire d’heures usuelles de travail en atelier ?
- la méthode de conception (catering, atelier, autre) et les coûts des repas destinés aux détenu-es ?